

Conditions générales de ventes

LES VISITES GUIDEES

Toute souscription d'un ordre de réservation implique l'acceptation des conditions ci-dessous :

RETARD

En cas de retard, il convient d'en informer le Service 'Guides' dans les meilleurs délais. Si pour des raisons diverses il ne vous avait pas été possible de prévenir le guide, la prestation restera facturée. Dans le cas où le guide en aurait été avisé, la visite sera écourtée (la somme due reste identique) ou sera prolongée selon la disponibilité du guide. La prestation sera alors majorée (voir tarif heure supplémentaire).

HEURE SUPPLEMENTAIRE

Tout dépassement horaire supérieur à 1/4 d'heure (non lié au guide) sera facturée en heure supplémentaire au prix de 26 € TTC. Dans le cas d'un dépassement horaire, le remplissage et la co-signature du formulaire de décompte des heures supplémentaires en possession du guide est obligatoire pour le groupe et sera le seul justificatif accepté.

RESERVATION

Aucune recherche de guide ne sera entreprise avant réception par l'Office de Tourisme du bulletin de réservation dûment complété et signé. Dans le cadre d'une visite de la Bibliothèque Humaniste et de la Maison du Pain, la prestation d'un deuxième guide est obligatoire pour un groupe supérieur à 40 personnes.

TARIFS

Les prix indiqués s'entendent TTC et ne concernent que la prestation du guide comprennent les charges sociales légales en France. Ils ne comprennent ni le transport, les frais d'entrées dans les sites et monuments, les repas et l'hébergement du guide s'il y a lieu dans le cadre d'un programme journée ou d'un circuit..

REGLEMENT

La réservation est considérée comme ferme au moment du règlement. Celui-ci est à effectuer obligatoirement et au préalable auprès de l'Office de Tourisme et devra être envoyé par le client à l'Office de Tourisme

de Sélestat à réception de la 'facture-confirmation' dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, la visite sera annulée. Le guide n'est pas habilité à percevoir une somme d'argent due à l'Office de Tourisme sauf en cas d'accord exceptionnel écrit avec l'O.T. Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de l'OFFICE DE TOURISME DE SELESTAT, en espèces, chèque ou par virement bancaire (frais de virement imputés par les 2 banques sont à la charge du client).

SUPPLEMENT A LA CHARGE DU CLIENT

Forfait repas en cas de programme journée : 15 € indemnités. Frais de transport du guide : indemnités SNCF quand cela est possible ou 0,50 €/km pour le déplacement en voiture.

ANNULATION

Le guide est tenu d'attendre le groupe 20 minutes. Passé ce délai et si le retard n'a pas été annoncé, la visite sera considérée comme annulée, facturée et non remboursée. Annulation du fait du groupe 30 jours avant la visite : remboursement à 100 %. 15 jours avant la visite : 50%. 2 jours avant la visite : pas de remboursement. Annulation du fait de l'Office : remboursement intégral. La réservation d'un guide auprès de l'Office de Tourisme suppose l'acceptation des conditions susmentionnées.

LES FORFAITS

PRIX *

Les prix indiqués s'entendent TTC et pourront faire l'objet d'une modification en cours d'année. Ils sont selon la situation économique quand la proposition est faite.

FACTURATION

Tout forfait réservé fera l'objet d'une facture qui sera remise au plus tard le jour de la prestation.

CONDITIONS DE REGLEMENT

La réservation est confirmée quand un dépôt s'élevant à 25 % du montant total et d'une copie de l'offre avec votre accord ont été envoyés de nouveau à l'Office de Tourisme avant la date-limite écrite sur l'offre. Le montant total devrait être payé 10 jours

avant arrivée, excepté l'accord spécial écrit. Le non-respect du délai de paiement serait considéré comme annulation. En cas de réservation de dernière minute (moins de 30 jours avant l'arrivée), le montant total sera exigé en guise de confirmation.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

On doit annoncer chaque annulation par écrit à l'Office de Tourisme de Sélestat. En cas d'annulation après réception de l'acompte de 25 % les conditions suivantes seront appliquées :

Plus de 30 jours avant arrivée : 30 € TTC de frais de dossier seront retenus. Entre 30 et 21 jours avant arrivée : 25 % du montant de la prestation. Entre 20 et 8 jours avant arrivée : 50 % du montant de la prestation. Entre 7 et 2 jours avant arrivée : 75 % du montant de la prestation. 2 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 90 % du prix de la prestation. En cas de no-show, il ne sera procédé à aucun remboursement.

CONDITIONS SPECIALES LES SORTIES EN CANÔTE OU KAYAK

L'âge minimum de participants doit être 8 ans et avoir l'aptitude de savoir nager. La sortie peut être annulée du fait de l'Office de Tourisme ou du CAKCIS pour 2 raisons : en cas d'orage ou en cas de crue importante et ce qui mettrait les participants en danger. Dans ces 2 cas l'Office de Tourisme remboursera le client. Le client doit prévoir une activité de remplacement ou s'adresser à l'Office de Tourisme qui lui fera d'autres propositions.

RECLAMATION

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'Office de Tourisme dans les huit jours qui suivent la prestation.

ASSURANCE

L'Office de Tourisme attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

* Ils ont été établis en fonction de données économiques et des tarifs valables au moment de l'édition du document.

REFERENCE BANCAIRE

Crédit Mutuel Sélestat

Code banque
10278

Code guichet
01300

N°de compte
00018351745

Clé RIB
87

Domiciliation
CCM Sélestat

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8013 0000 0183 5174 587

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A